

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 06 novembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

27 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
35 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 7
Total votants : 29

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 novembre 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 06 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),
Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-104-2023

Objet : PACT 2024 : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du projet artistique et culturel sur le territoire défini par la Région Centre-Val de Loire

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du Développement touristique et de l'Opération Grand Site, rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Grand Chambord a signé un contrat régional de soutien aux manifestations, projet artistique et culturel de territoire (P.A.C.T).

Madame la Vice-présidente précise que dans le cadre du contrat régional, la Communauté de communes peut solliciter pour 2024 une subvention à hauteur de 85 012 € sur le territoire de l'Entente intercommunautaire en y associant la Communauté de communes de Beauce-Val de Loire.

Cette somme se décompose entre les différentes structures selon les modalités et les porteurs de projets indiqués ci-dessous :

Communauté de communes du Grand Chambord

- 33 804 € pour le Domaine National de Chambord ;
- 4 165 € pour la Cie l'Intruse ;
- 1 500 € pour la Cie Toutes Directions ;
- 2 345 € pour l'association Val de Lire ;
- 2 557 € pour l'EHPAD La Bonne Eure ;
- 3 200 € pour l'APE La Gabarre ;
- 3 861 € pour la commune de Mont-Près-Chambord (concerts et médiathèque) ;
- 507 € pour la commune de Saint-Laurent-Nouan (médiathèque) ;
- 117 € pour la commune de Huisseau-sur-Cosson (médiathèque) ;
- 18 497 € pour la Communauté de communes du Grand Chambord ;

Communauté de communes Beauce Val de Loire

- 8 500 € pour le Festival la Clé des portes ;
- 445 € pour la médiathèque de Mer ;
- 1 500 € pour la Cie Jean et Faustin ;
- 2 000 € pour l'association les Arts au tilleul ;
- 839 € pour la commune de Mer
- 1 175 € pour la communauté de communes Beauce Val de Loire.

Madame la Vice-présidente demande au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un P.A.C.T. à hauteur de 85 012 € et de l'autoriser à signer tous les documents contenus dans le dossier ;
- De plus, en cas d'accord de la Région et afin de formaliser la redistribution de cette subvention, autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer des conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets et ce, dans la limite du cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire pour le développement des P.A.C.T. et des sommes définies ci-dessus.

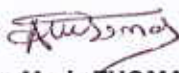
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un P.A.C.T. à hauteur de 85 012 € et de l'autoriser à signer tous les documents contenus dans le dossier ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer des conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets indiqués ci-dessus, et ce dans la limite du cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire pour le développement des P.A.C.T et sommes définies ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Anne-Marie THOMAS

Le Président



Gilles CLEMENT